



COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

Séance restreinte du 17 décembre 2018 à 18h00.
Organisée au siège de la Ligue, antenne de Saint-Etienne du Rouvray.

PROCÈS-VERBAL n° 07

Présidence : M. Antoine LECHEVALIER.

Sont présents : MM. Jacques MARIE (Secrétaire), Guy DANCEL, Gilbert NOUET, Jérémie CHARHANI.

§§§§

RAPPEL IMPORTANT :

Concernant la validation de la FMI après les matchs

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00.** Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

§§§§

CALENDRIER- REGLEMENTATION - OBLIGATIONS

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY





HOMOLOGATION DU MATCH DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

Championnat Régional 1

RC PORT DU HAVRE / AC RENAULT CLEON avancé à la demande de l'AC RENAULT CLEON.
Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 24 NOVEMBRE 2018

Championnat Régional 1 :

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 2 :

AS FOURE LAGADEC / AS LES VIGNETTES

Absence sur le terrain de l'équipe de l'AS LES VIGNETTES.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe AS LES VIGNETTES, sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier FOURE LAGADEC sur le score de 3 buts à 0;
- procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe AS LES VIGNETTES.
- inflige une amende de 102 euros à l'équipe AS LES VIGNETTES.

TCA ROUEN B / CA CHEMINOTS STEPHANAIS

Match inversé chez CA CHEMINOTS STEPHANAIS à la demande de TCA ROUEN B.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 01 DECEMBRE 2018

Championnat Régional 2 :

Match : RC PORT DU HAVRE B / CA CHEMINOTS STEPHANAIS B

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

AS LES VIGNETTES / AS CHU ROUEN B

La rencontre est reportée au 09 mars 2019.

APCHS ROUVRAY SOTTEVILLE / TCA ROUEN B

La rencontre est reportée au 09 mars 2019.

Les autres matchs, avancés au 10 novembre 2018, ont été homologués sur le score acquis sur le terrain.

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY





Coupe de Normandie - Tour 2 :

APCHS ROUVRAY SOTTEVILLE / SGS PTO ROGERVILLE

Absence sur le terrain de l'équipe SGS PTO ROGERVILLE.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe de SGS PTO ROGERVILLE, sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier les HOPITAUX DU ROUVRAY sur le score de 3 buts à 0 ;
- inflige une amende de 50 euros à l'équipe des SGS PTO ROGERVILLE.
- dit l'équipe de l'APCHS ROUVRAY SOTTEVILLE qualifié pour le prochain tour de l'épreuve.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 8 DECEMBRE 2018

Championnat Régional 1 : Matchs en retard

TCA ROUEN / COCER SHELL

ASR MASSELIN / AS CHU ROUEN

Les deux rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

AS MUNICIPAUX CANTELEU / CA CHEMINOTS STEPHANAIS

En raison d'un arrêté municipal de la Mairie de Canteleu, la rencontre est reportée au 22 décembre 2018.

Championnat Régional 2 :

CA CHEMINOTS STEPHANAIS B / AS FOURE LAGADEC

Réserves de l'AS FOURE LAGADEC.

Le dossier transmis à la CR des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

AC RENAULT CLEON B / AS CHOCOLATERIE VILLERS ECALE

Réserves de AS CHOCOLATERIE VILLERS ECALE.

Le dossier transmis à la CR des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

US TCA ROUEN B / ASR MASSELIN B

En raison d'un arrêté municipal de la Mairie de Darnétal, la rencontre est reportée au 23 mars 2019.

AS DRESSER RAND / RC PORT DU HAVRE B

Match inversé chez RC PORT DU HAVRE à la demande de l'AS DRESSER RAND.

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY





Prochaine réunion le jeudi 10 janvier 2019, à 18h00, avec tirage au sort de la Coupe de Normandie Football Entreprise.

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 21h00.

Le Président,

Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,

Jacques MARIE

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

